



VILLE DE SAINTE-ADELE

AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES

AVIS est donné par le soussigné que le conseil municipal lors de la séance ordinaire tenue le 16 mars 2015, adoptait les règlements suivants :

Règlement 1211 décrétant des travaux pour l'automatisation (télémétrie) et l'uniformisation de la communication de tous les ouvrages du réseau d'aqueduc, et pour emprunter une somme de 414 000 \$ afin de payer le coût des travaux incluant tous les frais inhérents, les taxes et les imprévus et pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 414 000\$

Règlement 1212 décrétant des travaux de relocalisation du poste de surpression et du réservoir d'eau potable dans le secteur du Mont-Gabriel, pour l'acquisition de gré à gré ou par expropriation des servitudes et immeubles requis sur une partie des lots 3 430 592 et 3 431 403 cadastre du Québec, et pour emprunter une somme de 2 486 000\$ afin de payer le coût des travaux incluant tous les frais inhérents, les taxes et les imprévus et pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 2 486 000\$

Le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a approuvé les règlements numéros 1211 et 1212, le 12 mai 2015.

Les règlements entrent en vigueur le jour de leur publication et sont actuellement déposés au Service du greffe de l'hôtel de ville situé au 1381, boulevard de Sainte-Adèle, Sainte-Adèle, où toute personne peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau, ainsi que sur le site Internet de la Ville, à l'adresse: ville.sainte-adele.qc.ca, sous l'onglet « Publications ».

DONNÉ À SAINTE-ADELE, ce 20 mai 2015.

Le greffier par intérim

**(s) Yan Senneville
Yan Senneville**